



Appel à projets innovants (2020-2023) – Volet 2

NOUVELLE DATE BUTOIR - COVID-19 : la nouvelle date limite pour soumettre un projet a été fixée au 1er mai 2020.

L'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA) lance son appel à projets innovants volet 2 avec une enveloppe totale de 750 000 \$ pour soutenir des projets se déroulant sur trois ans ou moins et nécessitant au maximum 130 000 \$.

Mission de l'OBVIA

La mission de l'OBVIA se fonde sur une interrogation critique des innovations technologiques, permettant de soulever des enjeux cruciaux et d'identifier des solutions plausibles aux problèmes et opportunités posés par les développements de l'intelligence artificielle (IA) et du numérique au Québec et ailleurs dans le monde. Le but est de contribuer à définir le bien commun qui devrait être poursuivi par ces innovations en produisant des connaissances sur leurs retombées sociales et en interpellant les institutions démocratiques.

Valeurs de l'OBVIA

L'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) sont des valeurs mises de l'avant et intégrées dans les activités de l'OBVIA des impacts sociétaux sur l'IA et du numérique. Une communauté ouverte et diversifiée favorise l'inclusion des voix des personnes qui ont été sous-représentées ou découragées. L'OBVIA accueille les personnes/projets qui ont démontré leur engagement à défendre les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion et qui nous aideront à accroître notre capacité de diversité au sens le plus large. Nous encourageons les applications des membres de groupes qui ont été marginalisé pour quelque motif que ce soit énuméré dans la Charte des droits et libertés de la personne (CDPDJ), y compris le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, la racialisation, la situation de handicap, les convictions politiques, la religion, la situation familiale, l'âge, le statut de membre des Premières nations, de Métis ou d'Inuit ou de personne autochtone.

Objectifs de cet appel

- Soutenir la recherche et la création sur l'innovation responsable et les grandes transformations sociétales associées à l'intelligence artificielle et au numérique (NumerIA) et aux dynamiques qui les structurent.
- Soutenir le développement d'équipes de chercheur(e)s tout en attirant les chercheur(e)s en émergence susceptibles de mener des recherches sur l'impact sociétal du NumerIA.
- Soutenir les chantiers intersectoriels d'importance pour le Québec et pour les autres sociétés qui font face aux mêmes enjeux en matière d'impacts sociétaux de l'IA et du numérique.

Critères d'admissibilité

- Un(e) chercheur(e) principal(e) doit être membre chercheur(e) de l'OBVIA.
- Au moins deux autres chercheur(e)s doivent également être membre chercheur(e) de l'OBVIA.
- Le projet doit se baser sur le concept de l'innovation responsable.
- Le projet doit contribuer aux thématiques d'au moins deux axes différents de l'OBVIA.
- Le projet doit impliquer au moins une des trois fonctions de l'OBVIA autre que la recherche (Veille et enquêtes, Délibération, Politiques publiques).

Critères d'évaluation de la qualité du projet et processus d'évaluation

- **Recherche et création** : La précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie et leur cohérence avec la mission de l'OBVIA. La qualité des CV courts des chercheur(e)s principaux, des cochercheur(e)s et collaborateurs/trices.
- **Équipe, attraction, formation et maintien des acteurs et actrices scientifiques.** Le soutien à la relève scientifique (aux jeunes chercheur(e)s et nouvellement détenteurs/détentrices d'un Ph. D.).
- **Capacité de croissance scientifique.** Les retombées potentielles du projet en matière d'impacts sociétaux et son rayonnement créatif.
- **Stimulation des partenariats et du réseautage.** Le projet doit favoriser l'implication des collaborateurs/trices scientifiques ou hors des milieux scientifiques avec l'équipe de chercheur(e)s et privilégier le développement de connaissances qui contribuent au bien commun et non uniquement aux intérêts des organisations et des entreprises.
- **Mobilisation du savoir.** Le projet doit démontrer un fort potentiel de mobilisation et de transfert des connaissances.

Processus d'évaluation

L'OBVIA veut s'assurer que ses décisions soient justes et objectives et qu'elles soient perçues ainsi. L'évaluation sera effectuée par un comité indépendant et validée par les coresponsables de la fonction Recherche et création et la directrice générale.

Dates importantes

- **4 février 2020** : Lancement de l'appel à projets – Volet 2
- **1er mai 2020** : Date limite pour la soumission d'un projet
- **Mai-juin 2020** : Évaluation des projets
- **29 juin 2020** : Annonce des résultats

Dépôt de la demande

Vous devez soumettre votre demande, comprenant le formulaire au format DOCX ainsi que les CV des chercheur(e)s principaux et des co-chercheur(e)s et les lettres de soutien des partenaires au format PDF dans un seul envoi à : projets@observatoire-ia.ulaval.ca.

La nouvelle date limite de soumission d'un projet est le 1er mai 2020, à 16 h 59, heure normale de l'Est (HAE)

Pour toute demande d'information supplémentaire relative au programme d'appel à projets innovants de l'OBVIA, vous pouvez joindre :

Guillaume Macaux

Tél.: (418) 656-2131 poste 409127

Conseiller scientifique

guillaume.macaux@observatoire-ia.ulaval.ca

ANNEXE A – DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION D'UN PROJET

A) Informations générales

La proposition de projet fournit des renseignements sur votre projet en relation avec la mission de l'OBVIA, les objectifs et les thématiques spécifiques identifiés dans l'appel à projets.

Votre proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation des projets de recherche de l'OBVIA.

Il est de la responsabilité des requérant(e)s de s'assurer que leur demande répond aux critères d'admissibilité et aux critères d'évaluation des projets de recherche. Les soumissions qui ne respectent pas les critères d'admissibilité seront rejetées.

Langue

Vous pouvez compléter votre demande en français ou en anglais.

Date limite et soumission

Une copie électronique comprenant toutes les sections de la proposition de projet (un seul document PDF de moins de 10 Mo) ainsi que le fichier contenant le tableau budgétaire associé en format Excel doivent être envoyés par courriel à projets@observatoire-ia.ulaval.ca **au plus tard le 1er mai 2020, à 16h59, heure normale de l'Est (HNE).**

Les candidat(e)s recevront un accusé de réception dans les 48 heures suivant la réception de leur soumission.

Présentation de la demande

Veuillez présenter votre demande avec le formulaire mise à disposition sur le [site de l'OBVIA](#). Des illustrations et des graphiques peuvent être inclus en annexe, mais seront comptés dans le nombre maximal de pages.

B) Contenu de la demande

La demande doit être présentée dans le formulaire mise à disposition sur le [site de l'OBVIA](#).

1. Titre

Le titre doit indiquer de façon claire et concise l'objet du projet. Le titre du projet sera utilisé à des fins de promotion et communication de l'OBVIA.

2. Axes de recherche

Indiquez dans quels axes (minimalement deux axes) s'inscrit votre projet et comment les connaissances contribueront aux thématiques principales de ces axes :

- Arts, médias et diversité culturelle
- Industrie 4.0, travail et emploi
- Environnement, villes intelligentes, territoire et mobilité
- Relations internationales, action humanitaire, droits humains
- Éthique, gouvernance et démocratie
- Droit, cyberjustice et cybersécurité
- Éducation et capacitation
- Santé durable

Les informations relatives aux axes, la liste des chercheur(e)s rattaché(e)s et les responsables sont disponibles sur le [site de l'OBVIA](#).

3. Résumé (300 mots maximum)

Veuillez fournir un résumé de votre projet (300 mots maximum) qui décrit les principaux éléments de la recherche proposée, la nature des activités devant être financées et les retombées anticipées. Ce résumé sera utilisé dans le processus de sélection, de même qu'à des fins de communications relatives à l'OBVIA.

4. Équipe

L'OBVIA financera des projets menés par des équipes interdisciplinaires impliquant des partenaires internes et externes à l'OBVIA. **Veillez noter qu'un chercheur principal doit obligatoirement être membre de l'OBVIA. De plus, minimalement deux autres chercheur(e)s de l'équipe doivent l'être également.** Les collaborations entre des chercheur(e)s rattachés à deux axes différents ou plus sont particulièrement appréciées.

Les chercheur(e)s principaux doit avoir obtenu l'accord de tou(te)s les membres de l'équipe avant de les inclure dans la demande. À cette fin, tou(te)s les cochercheur(e)s et collaborateurs(-trices) doivent remplir le [formulaire de consentement](#).

Le rôle dans la demande définit le niveau de participation et de responsabilité des personnes prenant part conjointement à un projet (**Source** : [FRQSC](#)).

Il existe **trois rôles** :

4.1 Chercheur(e) principal(e)

Le/la chercheur(e) principal(e) est un membre chercheur(e) régulier de l'OBVIA assurant la direction scientifique du projet ou de la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement.

Dans le cas où deux chercheur(e)s principaux sont identifié(e)s sur le projet, celui ou celle identifié(e) en premier dans la section équipe a la responsabilité administrative du dossier, incluant la correspondance avec l'OBVIA, et la responsabilité financière de la subvention. Sont admissibles dans ce rôle les chercheur(e)s universitaires, les chercheur(e)s universitaires clinicien(ne)s et les chercheur(e)s de collège.

4.2 Cochercheur(e)

Le/la cochercheur(e) est une personne participant à la demande de subvention, dont le CV est requis et pris en compte dans l'évaluation scientifique. Elle contribue de façon significative ou apporte une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement. De plus, les personnes ayant le rôle de cochercheur(e) peuvent se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds via un transfert interétablissements si leur statut en recherche est chercheur(e) universitaire, chercheur(e) universitaire clinicien(ne) ou chercheur(e) de collège œuvrant dans un établissement gestionnaire reconnu par les FRQ. Dans tout autre cas, les cochercheur(e)s peuvent obtenir des remboursements sur présentation de factures en lien avec les frais entraînés par leur participation à l'activité de recherche financée.

4.3 Collaborateur ou collaboratrice

Personne déclarée par le/la chercheur(e) principal(e) comme apportant une expertise spécifique au projet ou à la programmation de recherche faisant l'objet de la demande de financement. Elle ne fournit pas de CV et ne peut se voir déléguer la gestion d'une partie des fonds via un transfert interétablissements.

5. Contexte et objectifs (max. 1 page)

Situer le contexte dans lequel s'inscrit votre projet de recherche par rapport à la mission et aux objectifs de l'OBVIA. Veuillez décrire les objectifs de votre recherche, comment vont s'établir les collaborations interdisciplinaires entre les chercheurs, les étudiants et les stagiaires postdoctoraux (si applicable), et les principaux enjeux sociétaux abordés par votre projet de recherche.

6. Approche, méthodologie, nouveauté et caractère interaxe (max. 2 pages)

Présenter de façon sommaire la méthodologie et les résultats attendus de votre projet de recherche en lien avec les impacts sociétaux de l'IA et du numérique. Soulignez l'originalité et la nouveauté de la recherche proposée, en termes d'hypothèses/questions de recherche traitées,

de méthodologie nouvelle et/ou d'applications nouvelles de méthodes actuelles. Mettez en évidence le niveau d'intégration et de cohérence de l'équipe, la complémentarité de leurs expertises ainsi que la valeur ajoutée et novatrice des collaborations interdisciplinaires proposées. Indiquez comment les connaissances méthodologiques produites contribueront aux axes que vous avez identifiés plus haut.

7. Impacts/Mobilisation et transfert des connaissances et liens avec les fonctions de l'OBVIA (max. 1 ½ pages)

Décrivez les efforts de mobilisation et de transfert des connaissances impliquant au moins une des fonctions de l'OBVIA* autre que Recherche et création (Veille et enquêtes, Délibération publique, Politiques publiques) pour rejoindre les différents publics cibles. Indiquez comment les résultats de votre recherche auront un impact sur **l'innovation responsable**, le développement de solutions plausibles, la maximisation des effets positifs de l'intelligence artificielle (IA) et du numérique et la minimisation de ses effets négatifs.

8. Attraction /Formation de la relève scientifique (max. ½ page)

Décrivez brièvement la capacité de l'équipe de recherche et du projet proposé à former les étudiant(e)s des cycles supérieurs ou les stagiaires postdoctoraux dans un environnement interdisciplinaire.

9. Budget

Seul(e)s les chercheur(e)s principaux et cochercheur(e)s membres de l'OBVIA sont admissibles à recevoir une partie du financement de l'OBVIA, conformément aux règles des FRQ.

Le budget total disponible pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cet appel est de 750 000 \$ pour la période 2020-2023. Un maximum de 130 000 \$ peut être demandé par projet de recherche pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans.

Dans le tableau du formulaire, vous devez indiquer le détail du budget demandé pour votre projet sur une base annuelle et pour chacun des types de postes budgétaires identifiés.

Pour chacun des postes budgétaires, vous devez fournir une brève description et une justification.

Expliquez les contributions que vos partenaires et collaborateurs/collaboratrices apporteront à votre projet. Veuillez prendre note qu'une lettre d'appui de vos partenaires est requise et doit être ajoutée au dossier.

* (m.à.j. 12 févr. 2020) « impliquant au moins une des fonctions de l'OBVIA » signifie que le projet devrait avoir été conçu en prévoyant ses liens avec au moins une des fonctions de l'OBVIA autre que Recherche et création, et non pas nécessairement impliquer activement les chercheur(e)s coresponsables en amont du projet ou dans l'équipe de recherche. Par exemple, un projet qui comporte des activités d'enquêtes ou de délibération publique ou qui formulera des recommandations pouvant intéresser les décideurs publics pourrait satisfaire à ce critère. Après entente avec les coresponsables de fonction, une fonction peut offrir de l'aide ponctuelle ou décider de s'impliquer plus activement dans des projets. Ceci peut être discuté de manière préliminaire avant le dépôt de la demande, mais n'a pas à être finalisé à cette étape.

10. Références (max. 2 pages)

Présentez les références utiles et la documentation actuelle se rapportant à votre projet.

11. CV courts et lettres de soutien des partenaires

En annexe, tous les membres de l'équipe (les chercheur(e)s principaux et cochercheur(e)s) doivent fournir un CV abrégé au format PDF d'un maximum de deux pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre :

- leur formation académique et/ou professionnelle;
- leurs expertises et expériences pertinentes, en lien avec le projet;
- leurs réalisations scientifiques ou autres, en lien avec le projet.

En annexe, vous devez fournir une lettre d'appui de chacun de vos partenaires au format PDF.

ANNEXE B – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE

- **L'équipe de recherche (15%)**
 - Expérience et compétence en leadership des cochercheur(e)s principaux du projet. Expertise, complémentarité et réalisations des candidat(e)s et des collaborateurs/collaboratrices, telles que démontrées par l'expérience de formation et la productivité scientifique des cinq dernières années (publications, subventions détenues, etc.).
 - Capacité des chercheur(e)s et de leurs collaborateurs/collaboratrices à diffuser les résultats de leur recherche (publications, conférences, présentations, couverture médiatique) et à rejoindre de manière originale la société ou les acteurs et actrices concerné(e)s.
 - Capacité de l'équipe à mener une recherche interdisciplinaire.
 - Capacité de l'équipe à former le personnel hautement qualifié (PHQ) dans un environnement interdisciplinaire.
- **Le degré de pertinence scientifique et sociale par rapport aux objectifs généraux de l'appel ciblé et la valeur ajoutée (15%)**
 - Capacité à démontrer comment le projet s'harmonise avec le concept d'innovation responsable.
 - Capacité à interpeler différents axes et une des fonctions (autre que la fonction Recherche et création)
 - Capacité à clarifier la compréhension des impacts sociétaux de l'IA et du numérique.
 - Progression des savoirs dans les domaines en émergence.
- **Le budget (10%)**
 - Justification du niveau, de la nature et de la durée du financement demandé face aux objectifs et aux jalons identifiés dans la proposition.
 - Clarté et pertinence de chacun des items du budget.
 - Caractère approprié du budget, incluant les fonds demandés à l'OBVIA, les contributions provenant d'autres sources et l'éventuel effet de levier du financement de l'OBVIA.
- **La recherche et la création : la précision du projet, de ses hypothèses et de sa méthodologie et leur cohérence avec la mission de l'Observatoire (20%)**
 - Originalité de la recherche proposée en ce qui concerne les hypothèses et questions proposées, le développement de recherches innovantes et/ou en émergence et/ou méthodologiques et justification de leurs liens avec la mission et les axes de l'OBVIA.
 - Importance et signification d'un ou de plusieurs impacts anticipés (sociaux, économiques, technologiques, ou liés à la santé et au bien-être) de la recherche proposée.

- Clarté des objectifs à court et long terme, de l'approche de recherche et de la méthodologie.
- **L'attraction, la formation et le maintien des acteurs/actrices scientifiques (10%)**
 - Nombre de personnel hautement qualifié (PHQ) financé et formé en relation au budget et à l'ampleur du projet.
 - Stratégie de formation qui encourage les interactions du PHQ avec d'autres participant(e)s au projet dans des domaines d'expertise variés de façon à encourager la collaboration et une formation interdisciplinaire.
 - Potentiel à mettre les étudiant(e)s en contact avec les aspects pratiques de la recherche en encourageant une participation active des partenaires des domaines académique, public et privé dans le processus de formation, notamment dans le cadre de stages, de co-supervision et d'ateliers conjoints.
- **La capacité de croissance scientifique : les retombées potentielles du projet et son rayonnement créatif (10%)**
 - Le projet doit avoir un plan clair et cohérent ainsi que des jalons clairement identifiés qui démontrent une forte probabilité d'atteindre ses objectifs (incluant le recrutement) à l'intérieur de la période de financement.
- **La stimulation des collaborations et du réseautage : la complémentarité et le maillage entre les chercheur(e)s de l'OBVIA et leurs partenaires (10%)**
 - Le caractère approprié des chercheur(e)s et de leurs collaborateurs/collaboratrices à mener la recherche proposée, en ce qui concerne la complémentarité des expertises et le potentiel de synergie.
 - Existence, nature et portée des contributions des secteurs privé, public ou sans but lucratif.
 - Possibilité de collaboration internationale et rayonnement.
- **La mobilisation du savoir : le potentiel de transfert des connaissances (10%)**
 - Identification des moyens prévus pour favoriser une mobilisation du savoir active et novatrice et pertinence des liens prévus avec les fonctions de l'OBVIA autres que Recherche et création.
 - Potentiel pour les activités de mobilisation et transfert des connaissances et participation à la littératie numérique et à une meilleure connaissance des impacts sociétaux de l'IA et du numérique.

ANNEXE C – PROCESSUS D'ÉVALUATION, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

L'évaluation des projets s'effectuera à l'aide des critères d'évaluation des projets de recherche (Annexe B) et selon le processus d'évaluation et décision de financement du Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (**FRQSC**). Ce processus vise à assurer la gestion efficace des situations de conflits d'intérêts dans lesquelles un(e) participant(e) au processus d'évaluation pourrait se trouver, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels et des renseignements commerciaux confidentiels transmis dans le cadre du processus d'évaluation de l'OBVIA. Aucun membre de comité qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts ne peut participer à l'évaluation d'une proposition.

Vous pouvez consulter les [règles générales communes du FRQSC](#).

Voici un rappel du processus d'évaluation et décision de financement inspiré du FRQSC[†] :

Composition et rôle du comité d'évaluation

L'évaluation scientifique des demandes d'aide financière est effectuée par un comité d'évaluation. Les personnes qui siègent sur ce comité sont reconnues pour leurs compétences en recherche et pour leurs connaissances des objets de recherche, des approches méthodologiques et des fondements disciplinaires propres aux demandes à évaluer. De plus, elles n'ont pas déposé de demande de financement.

Au besoin, les comités peuvent recourir à des expertises externes. Dans le cadre de cet appel à projets, le comité d'évaluation sera composé d'expert(e)s du Québec, du Canada et de l'international.

Le comité d'évaluation des projets appliquera les critères de cet appel.

Le comité d'évaluation prend également en considération l'adéquation des prévisions budgétaires avec la nature des activités scientifiques proposées et classent les demandes au mérite.

Les rencontres du comité peuvent se dérouler en présentiel, en conférence téléphonique ou en visioconférence. Les membres d'un comité appuient leur évaluation sur les seules informations contenues dans le dossier déposé et ne doivent pour aucune considération faire part de tout renseignement non inclus dans le dossier.

Gestion des conflits d'intérêts

Les Fonds exigent que les membres des comités d'évaluation exercent leur rôle de manière intègre, impartiale et en toute confidentialité. Les personnes présentes lors des séances d'évaluation sont soumises aux règles régissant les conflits d'intérêts. Tout manquement à cet

[†] Pour plus de détails sur la composition et le rôle des comités d'évaluation, se référer aux Règles internes du FRQSC pour l'application de la politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche de chacun des Fonds. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la section Éthique sur le site Web de chacun des Fonds.

égard constitue un manquement à la conduite responsable en recherche et peut faire l'objet de sanctions de la part du FRQSC.

Les membres du comité doivent faire preuve de la plus grande transparence en regard de leurs intérêts susceptibles d'influencer la prise de décision ou pouvant donner l'apparence que ce soit le cas. Ils signent, lors de leur nomination, une déclaration d'intérêt et doivent, par la suite, faire preuve de vigilance afin d'identifier les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents qui peuvent émerger durant le processus d'évaluation.

Un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'une tension existe entre les obligations ou les responsabilités d'une personne participant à un processus d'évaluation, et ses intérêts personnels, professionnels, institutionnels ou financiers. On pourra craindre un manque d'impartialité lorsque le jugement ou la décision d'une personne sont susceptibles d'être influencés par des intérêts en présence. Par exemple, il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent lorsqu'une personne qui participe au processus d'évaluation se trouve dans l'une des situations suivantes :

- a) elle peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds[‡];
- b) un membre de sa famille immédiate (son conjoint ou sa conjointe, son enfant ou ses parents) ou une personne pour laquelle elle démontre un intérêt particulier peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds;
- c) un ami ou une amie, un membre de sa famille élargie ou une personne avec laquelle elle entretient un lien de proximité peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds;
- d) elle entretient une relation professionnelle récente ou significative, de manière à créer un préjugé favorable ou défavorable (relation conflictuelle) avec une personne qui peut recevoir un avantage ou subir un désavantage personnel, d'ordre professionnel, institutionnel, financier ou autre, résultant du déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds;
- e) il existe un lien institutionnel, organisationnel ou d'entreprise, ou encore d'appartenance disciplinaire avec cette personne, susceptible de biaiser le déroulement d'une activité en soutien à la recherche menée par le Fonds ou son résultat;
- f) toute autre situation qui laisse présager une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts.

Des mesures de gestion des conflits d'intérêts sont prises afin d'assurer l'intégrité et l'impartialité du processus d'évaluation, tel que stipulé dans les Règles internes pour l'application de la politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche de chacun des Fonds de recherche (voir la section Éthique sur le site Web de chacun des Fonds).

[‡] Il s'agit d'une personne visée par les Règles : personnel du Fonds, membres de comités d'évaluation, conseillers et conseillères scientifiques, consultants et consultantes ainsi que partenaires du Fonds.

À l'aide des déclarations d'intérêts des membres des comités d'évaluation, le Fonds met tout en œuvre pour éviter de les placer en situation de conflit d'intérêts. Lorsqu'un conflit d'intérêts se révèle lors de l'étude des demandes financières, le membre du comité doit le déclarer le plus tôt possible. Malgré cela, si un conflit d'intérêts est déclaré séance tenante, le président ou la présidente du comité lui demande de s'abstenir de participer aux délibérations relatives à l'évaluation du dossier et de faire tout commentaire sur ce dossier au moment de l'examen de l'ordonnancement final au mérite des demandes. Lorsque le conflit d'intérêts concerne la présidence du comité, une personne substitut est désignée le temps de l'étude du dossier.

Pour plus de détails sur les conditions entourant les conflits d'intérêts dans le recrutement de l'ensemble des membres des comités d'évaluation, il est nécessaire de se référer aux Règles internes pour l'application de la politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche de chacun des Fonds de recherche. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à la section Éthique sur le site Web de chacun des Fonds.

Intégrité du processus d'évaluation

Les personnes qui présentent une demande ou les responsables de leur établissement ne doivent en aucun temps communiquer avec les membres du comité d'évaluation concernant la demande à moins que de telles communications ne soient prévues dans les processus d'évaluation. De même, les membres du comité d'évaluation ne doivent pas communiquer avec les personnes qui présentent une demande, au sujet de cette demande, sauf si cela est expressément prévu dans le processus d'évaluation. L'identité des membres du comité d'évaluation est d'ailleurs gardée confidentielle afin d'éviter toute tentative de collusion. Tel que stipulé dans les règles du FRQSC, l'OBVIA se réserve le droit de retirer du concours une demande qui fait l'objet d'une intervention inappropriée, d'une tentative d'influence indue ou de collusion dans le processus d'évaluation, tel que stipulé par la Politique sur la conduite responsable en recherche.

Recommandation du comité d'évaluation

L'ordonnancement final des demandes est le résultat de l'analyse effectuée par le comité d'évaluation à partir de critères précisés dans les règles de programmes.

Le rapport du comité d'évaluation est final et sans appel. Il ne peut être modifié par l'OBVIA, sauf pour retirer des candidatures, notamment en cas de non-admissibilité ou de manquement à la conduite responsable en recherche.